

FONDATEURS D'ENTREPRISE

ORGANISEZ VOTRE RAYONNEMENT

Trois dirigeants sur quatre sont mécènes. Rares sont ceux qui créent leur fondation d'entreprise. Mais de plus en plus jouent collectif. Enquête.

Par Valérie Marcellin

Jean-Paul Blachère, patron de la société éponyme qui a illuminé les Champs-Élysées le Noël dernier, a été le premier dans le Vaucluse et le 67^e au plan national à créer sa fondation d'entreprise. Dans la foulée de la "loi Aillagon" du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, permettant aux entreprises de déduire fiscalement 60 % de leurs dons, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires. « Jean-Paul faisait beaucoup de dons jusque-là mais sans véritable stratégie. Quand la loi est passée, il a voulu structurer son action. Nous ne pensions pas que cela prendrait cette ampleur », se souvient Claude Agnel, son ami de longue date, appelé au poste d'administrateur. Exclusivement dédiée à l'art contemporain africain, la fondation possède l'une des cinq plus grandes collections en Europe. Nichée au sein de l'usine, sur la zone industrielle des Bourguignons à Apt, elle ac-

cueille des artistes en résidence, organise trois expositions par an et possède une boutique et un restaurant.

Fondateur de la micro-nutrition en France, le laboratoire PiLeje a créé sa fondation en 2005 pour promouvoir le lien entre nutrition et santé. « On nous avait dit que jamais, en tant que fondation d'entreprise, nous ne parviendrions à entrer dans les écoles. Nous y sommes arrivés car nous sommes dans une démarche d'intérêt général. Notre conseil d'administration compte 12 personnes extérieures à l'entreprise sur 19 quand la loi oblige à un rapport d'un tiers et est présidé non pas par notre PDG mais par le Dr Jean-Michel Lecerf, de l'Institut Pasteur de Lille », se targue Emmanuelle Leclerc, la déléguée générale de la fondation. En dix ans, la fondation PiLeje a organisé 650 manifestations en France, permettant de sensibiliser plus de 100 000 personnes. Pour disposer d'un budget plus important que ses 250 000 euros



actuels, elle a décidé de s'adosser à la Fondation de France. « Une fondation d'entreprise ne peut être financée que par l'entreprise ou ses salariés. C'est devenu un handicap pour nous. Nous allons perdre notre personnalité juridique mais nous allons pouvoir élargir notre action à d'autres partenaires, agir, pourquoi pas, ... »

On est passé de 293 fondations d'entreprise en 2011 à 337 en 2014. Trop de dirigeants pensent que ce vecteur est réservé aux grands groupes.

••• avec des financements publics, des dons de particuliers », réfléchit Emmanuelle Leclerc. Sous égide de la Fondation de France, qui gère déjà près de 1 200 fondations, la fondation conservera le nom PiLeJe tant que l'entreprise assurera 51 % de son financement.

Pour Norsys, une SSII parisienne, tout a commencé avec l'ouverture de sa filiale au Maroc, en 2001. « Au démarrage, la fondation visait à faciliter l'accès à l'éducation dans le pays. En 2007, sa mission est devenue "l'accès à la connaissance pour mieux vivre" et a été étendue à l'ensemble de nos sites. J'ai proposé alors aux salariés d'entrer au bureau du conseil d'administration », raconte Sylvain Bleuzard, le PDG. En moyenne, 15 % des salariés Norsys s'impliquent dans les actions de la fondation. « Nous votons sur les projets, sur les prix que nous décernons. Ce n'est pas évident pour un dirigeant d'être challengé. Il faut faire un travail sur soi ! Mais c'est enrichissant et la fondation est devenue, même si ce n'est pas sa finalité, un atout pour capter et garder les talents dans un secteur très concurrentiel comme le nôtre », confesse Sylvain Bleuzard.

Comme Norsys, c'est la mondialisation qui a amené Delfingen, spécialiste de la protection des réseaux électriques et fluides embarqués, à créer sa fondation en 2007. Objectif : améliorer l'accès aux soins, à l'éducation et au logement de ses collaborateurs et de leur famille, dans les pays les plus défavorisés où l'entreprise est implantée. « Notre ambition est que chaque site possède sa propre structure, procède à la récolte des fonds et mène ses projets. C'est le cas au Honduras, aux Philippines et en Inde », précise Flora Caburet, la

vice-présidente de la fondation. En 2012, l'industriel franc-comtois a décidé de rempiler mais en s'engageant cette fois sur 15 ans et sur un budget annuel de 1 % de son chiffre d'affaires, soit entre 35 000 et 40 000 euros.

Une solution existe pourtant qui permet aux PME de détenir leur fondation sans en assumer la gestion : les fondations sous égide ou fondations abritées

Malheureusement Delfingen, Norsys, PiLeJe et Blachère font figure d'exception. Le dernier panorama des fondations et fonds de dotation créés par des entreprises réalisé par EY et IMS-Entreprendre pour la Cité révèle qu'on est passé de 293 fondations d'entreprise en 2011 à seulement 337 en 2014. Pour trop de dirigeants français encore, les fondations d'entreprise sont réservées aux grands groupes. Faut-il abaisser le budget minimum, fixé à 150 000 euros sur cinq ans, comme le préconisent certains ? « Je ne crois pas. Dans la pratique, de nombreuses entreprises consacrent plus de 30 000 euros par an à leur mécénat. Ce qui peut freiner, c'est le fait de s'engager sur cinq ans. Pourtant, créer une fondation présente plusieurs atouts. Cela permet de pérenniser les budgets, de donner une visibilité à son action et de faciliter l'implication des salariés », fait valoir Bénédicte Menanteau, la déléguée générale d'Admical, l'association du mécénat en France, qui plaide néanmoins pour un cadre fiscal plus incitatif.

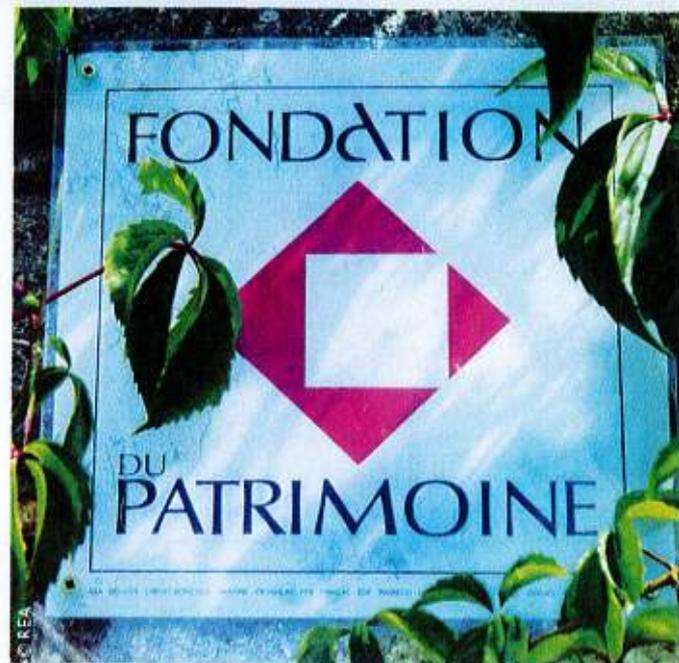
« Plafonner la réduction d'impôt à 0,5 % du chiffre d'affaires représente pour une PME qui réalise 1 million d'euros seulement 5 000 euros. Nous proposons de n'appliquer ce taux qu'après une franchise de 10 000 euros, et ce quel que soit le chiffre d'affaires », ajoute la DG. « Le frein principal n'est pas financier mais culturel. La fondation constitue souvent l'aboutissement d'une stratégie du mécénat bien ancrée dans l'entreprise, stratégie que l'on retrouve davantage dans les grandes que dans les petites structures », analyse Philippe-Henri Dutheil, responsable national du secteur "Organismes sans but lucratif" au sein d'EY société d'avocats. Question de maturité donc, de cheminement dans le mécénat. Une solution existe pourtant qui permet aux PME de détenir leur fondation sans en assumer la gestion. Les fondations sous égide ou fondations abritées représentent un quart des fondations créées par les entreprises. De nombreuses fondations dites "abritantes" ont vu le jour ces dernières années aux côtés de la Fondation de France, la plus connue. Dans ce cas, l'entreprise s'engage sur une période de 5 ans et sur un budget de 200 000 euros. Elle choisit les projets qu'elle soutient mais en délègue la gestion à la fondation abritante. C'est l'option retenue par Solutys, un intégrateur de solutions de traçabilité. « Cela nous a paru plus simple, plus sécurisé et plus transparent. On évite toute suspicion et notamment celle de la fondation danseuse du président », justifie Lilia Goncalves Da Mota, la déléguée générale de la fondation. Certes, pour l'heure, les fondations abritantes ne sont pas habituées à gérer les petits dossiers. « La Fondation de France était étonnée de nous voir toquer

à sa porte en 2013. Mais nous lui avons expliqué notre démarche et tout s'est bien déroulé. Cessons de dire que les fondations c'est compliqué. Nous sommes 60 collaborateurs générant 14 millions d'euros de chiffre d'affaires. Si nous l'avons fait, toutes les PME peuvent le faire ! », clame Lilia Goncalves Da Mota.

Mais c'est sur l'action collective que les experts du mécénat fondent le plus d'espoir. Sur les 465 fondations existantes créées par des entreprises, 17 % sont des multi-entreprises. Un phénomène relativement récent puisque 88 % d'entre elles ont vu le jour après 2004. Créée en août 2007, Mécène et Loire a démarré avec 24 membres et un budget de 800 000 euros. L'été dernier, elle est repartie pour 5 ans avec 28 membres et un budget d'un million d'euros. « Malgré une mauvaise conjoncture, les dirigeants s'impliquent. Sans la crise, nous en aurions compté au moins 40 », veut croire Stéphane Martinez, le président de la fondation et patron de Marty Sports, un fabricant d'équipements sportifs. C'est parce qu'il occupait le poste de correspondant mécénat au sein de la CCI que le dirigeant a eu l'idée de fédérer les entreprises locales. « Cela n'a pas été facile de gérer les desiderata de chacun, surtout de patrons d'entreprise habitués à trancher... Nous avons décidé que la sélection des projets serait confiée à l'assemblée des membres et qu'il y aurait vote en cas de désaccord », raconte Stéphane Martinez. « Se regrouper pour agir est une excellente solution. Cela permet à des entreprises d'un même territoire d'entretenir de bonnes relations qu'elles n'auraient jamais eues sans cela, et à des salariés bénévoles d'horizons très divers de se côtoyer », observe Philippe-Henri Duthell.

C'est sur l'action collective que les experts du mécénat fondent le plus d'espoir : 17% des fondations existantes sont des multi-entreprises

Les fondations multi-entreprises rassurent les PME et poussent certaines à aller plus loin dans leur démarche mécène. « Parmi nos membres, nombreux mènent leurs propres actions. Le cabinet d'experts-comptables Strego, qui ne pratiquait aucun mécénat quand il a rejoint Mécène et Loire, a choisi non seulement de rester mais de créer sa propre fondation », indique Stéphane Martinez. Mécène et Loire a servi d'exemple puisqu'on recense aujourd'hui Mécènes Catalogne et Mécènes Caen Normandie. C'est dans le but de soutenir plus efficacement la sécurité alimentaire en Afrique que Pierson Export, une société d'import/export de Neuilly-sur-Seine, a sollicité son réseau pour créer en 2009 un fonds de dotation multi-entreprises. « Seed foundation regroupe deux PME basées en France, deux au Congo, une en Italie, une en Espagne et deux particuliers. Nous allons cibler à présent d'autres PME en lien avec l'Afrique ou l'agroalimentaire. Nous sommes la preuve que nous pouvons faire des choses même en étant petits », se félicite Annabelle Verdurme, déléguée chargée du management général du fonds. Quant à savoir si une entreprise a intérêt à faire entrer dans sa fondation ses clients ou fournisseurs, certains sont sceptiques. « L'implication des parties



prenantes externes de l'entreprise reste encore marginale. Une fondation doit rester la propriété d'une entreprise, et non celle de l'entreprise et de ses clients. En revanche, on observe une réelle volonté des entreprises de faire monter en puissance leurs salariés dans leur fondation. » ■

Verrouiller son actionnariat, réaliser du mécénat, orchestrer une action sur un territoire : autant de raisons de créer une fondation.

La fondation actionnaire UN EXEMPLE À SUIVRE ?

Si les fondations d'entreprise sont méconnues, que dire des fondations actionnaires ? Qui sait que Bosch, Ikea, Rolex ou Pierre Fabre sont détenues par des fondations. Réalisée par Prophil, en collaboration avec Delsol Avocats et la chaire Philanthropie de l'Essec, une étude européenne met en avant les vertus de ce mode de gouvernance répandu en Allemagne et en Autriche. « C'est un geste philanthropique majeur du chef d'entreprise qui souhaite conserver le patrimoine industriel et l'emploi sur son territoire », fait valoir Virginie Seghers, présidente de Prophil. « Je ne voulais pas que notre société et nos salariés, dont les parents et arrière-grands-parents ont travaillé ici, subissent les pressions de financiers quand je passerai la main. Je me suis inspiré de mes confrères allemands et autrichiens et de Pierre Fabre. Dès 2017, notre société appartiendra à notre fondation », témoigne Jean-Pierre Archimbaud, le dirigeant de la scierie éponyme. À l'heure où nombre de PME françaises doivent être transmises, la formule mérite d'être connue. ■